



Compte d'exploita- tion 2021

Les solutions durables et performantes ont la cote	4-5
Sécurité et rentabilité	6-7
Durable et rentable	8-9
Chiffres-clés	10-11
Compte de résultat	12-13
Chiffres du bilan	14-15
Placements de capitaux	16-19
Quote-part minimum	20-23
Processus de risque	24
Fonds d'excédents	25
Provisions de renchérissement	26
Charges d'exploitation et frais de gestion de la fortune	27

Les solutions semi-autonomes
sont plus attrayantes, plus
équitables **et** plus souples,
quel que soit le cas de figure.



Thomas Gerber
Responsable Prévoyance,
AXA Suisse

Les solutions durables et performantes ont la cote

Les solutions LPP semi-autonomes se distinguent par leur souplesse et leurs prestations attrayantes. Il appartient maintenant aux politiques de faire les bons choix pour les plans proches du minimum LPP, afin de pérenniser la stabilité du deuxième pilier.

Entretien avec Thomas Gerber

Monsieur Gerber, comment jugez-vous la situation globale du deuxième pilier?

Le système suisse des trois piliers demeure une excellente base pour la prévoyance vieillesse de notre pays. Le deuxième pilier, financé selon le système de capitalisation, offre un bon équilibre par rapport au système de répartition de l'AVS. Si l'on considère les changements démographiques, il présente même un avantage structurel, ce qui explique son importance croissante.

Mais la persistance des faibles taux d'intérêt et l'allongement continu de l'espérance de vie exigent de prendre des mesures. Selon la Constitution fédérale, la prévoyance professionnelle combinée à l'AVS doit permettre de maintenir le niveau de vie habituel à la retraite dans des limites raisonnables. Force est toutefois de constater que les prestations des premier et deuxième piliers ne suffisent généralement plus à remplir cet objectif. La prévoyance vieillesse individuelle permet donc avant tout de garantir la liberté financière pendant cette période de la vie.

Compte tenu des changements structurels, de nombreuses institutions de prévoyance ont déjà ajusté leurs paramètres dans le régime surobligatoire, en vue d'honorer cet objectif de prestations sur fond de contexte changeant.

La semi-autonomie offre tout particulièrement la flexibilité nécessaire et des conditions attrayantes sur le plan des prestations. Les caisses de pension semi-autonomes disposent d'une plus grande liberté dans leur stratégie de placement et sont donc mieux à même

«Le système des trois piliers demeure une excellente base pour la prévoyance vieillesse.»

de dégager des rendements, ce qui profite aux personnes assurées. Pour un prix plus intéressant, ces dernières ont la possibilité de bénéficier d'une meilleure rémunération des avoirs de vieillesse et d'augmenter ainsi les prestations de vieillesse. Il appartient maintenant aux milieux politiques de créer les bases légales pour les plans proches du minimum LPP, afin de pérenniser la stabilité du deuxième pilier.

La durabilité est aussi un thème de société. Quel rôle joue-t-elle dans la prévoyance professionnelle?

Il y a bien longtemps que la durabilité joue un rôle important chez AXA. Ainsi, le Groupe AXA et AXA Suisse mènent depuis des années une stratégie claire de responsabilité d'entreprise, qui ancre dans nos activités des questions sociales et une utilisation respectueuse des ressources naturelles. À cet égard, la nécessité de limiter les conséquences du changement climatique s'impose de plus en plus. C'est pourquoi nous avons récemment adopté une stratégie climatique spécifique, par laquelle nous entendons continuer de réduire nos propres émissions de CO₂ tout en aidant la société à s'adapter au nouveau contexte climatique.

Par leurs décisions de placement, les fondations collectives d'AXA peuvent également contribuer, dans une mesure déterminante, à limiter l'empreinte carbone. Les critères de durabilité jouent un rôle majeur dans le processus d'investissement de la gestion de fortune d'AXA Suisse. AXA tient à investir les capitaux qui lui sont confiés dans le respect des générations futures. Cette ap-

proche a été institutionnalisée dans notre entreprise à travers l'«AXA Group Responsible Investment Policy». La stratégie d'AXA pour des investissements durables repose donc sur des bases solides.

Mais la durabilité ne se comprend pas seulement dans un sens écologique; elle revêt aussi, à nos yeux, une dimension sociétale. En tant qu'assurance sociale d'importance systémique, nous avons la responsabilité d'œuvrer, nous aussi, avec nos solutions de prévoyance, à une indépendance financière de la population suisse durant la retraite.



Jürgen Scharfetter
Responsable Prévoyance
professionnelle, AXA Suisse

Sécurité et rentabilité

Sur les trois dernières années, les fondations collectives semi-autonomes d'AXA ont pu verser 1,8 milliard de francs d'intérêts en plus aux assurés par rapport à l'assurance complète. Le modèle semi-autonome convainc, même dans les périodes difficiles.

Entretien avec Jürgen Scharfetter

Monsieur Scharfetter, depuis début 2019, AXA se concentre exclusivement sur les solutions de caisse de pension semi-autonomes. En tant que nouveau responsable de la prévoyance professionnelle, quel bilan tirez-vous trois ans après le passage à la semi-autonomie?

Nos nouvelles fondations collectives semi-autonomes ont connu dès le début une évolution très réjouissante et ont remarquablement géré les deux années difficiles liées à la crise sanitaire. En 2021, les fondations collectives semi-autonomes d'AXA ont versé aux assurés un revenu supplémentaire global supérieur de plus de 800 millions de francs à ce qui aurait été possible dans l'assurance complète et son carcan réglementaire. Si l'on prend en compte les 600 millions de francs versés en 2019 et les 400 millions de francs attribués en 2020, les assurés ont reçu au total plus de 1,8 milliard de francs d'intérêts en plus sur les trois années qui ont suivi le passage à la semi-autonomie.

Les distributions importantes versées aux assurés nous confortent dans la conviction que le modèle semi-autonome est plus rentable pour eux à long terme. Grâce à une rémunération supérieure, les assurés ont en effet bien plus de chances de disposer, à la retraite, d'une rente suffisante pour maintenir leur niveau de vie habituel.

Qu'en est-il du taux de couverture des fondations collectives semi-autonomes?

Malgré la persistance des taux d'intérêt négatifs et un environnement de placement volatil, la bonne gestion du

«Les fondations collectives sont appelées à croître durablement grâce à leurs conditions favorables.»

portefeuille a permis à l'Asset Management d'AXA de réaliser des rendements très réjouissants en faveur des fondations. Les assurés en ont directement profité sous la forme d'une rémunération élevée des avoirs de vieillesse. La sécurité de la solution de prévoyance des assurés n'a pas été mise à mal. Au contraire, le taux de couverture déterminant moyen des fondations collectives d'AXA s'est établi à plus de 112%, même après la bonification d'intérêts.

Les fondations affichent en outre une excellente structure d'âge, une part importante d'avoirs de prévoyance dans le régime surobligatoire et très peu d'engagements de rentes, ce qui réduit au minimum la classique redistribution des actifs vers les bénéficiaires de rentes dans le deuxième pilier.

Nos fondations collectives semi-autonomes offrent ainsi aux entreprises affiliées et à leur personnel une solution de caisse de pension performante à long terme, qui se distingue par sa solidité et sa flexibilité, y compris en période difficile.

Comment les nouvelles affaires ont-elles évolué?

Nos conditions avantageuses parlent d'elles-mêmes: outre le fait que, au moment de la transformation, neuf clients sur dix ont opté pour la semi-autonomie, les fondations collectives d'AXA ont vu leurs nouvelles affaires augmenter sensiblement ces trois dernières années. Elles comptent aujourd'hui autant de clients et d'assurés qu'avant notre réorientation stratégique.

Comment comptez-vous poursuivre le développement des affaires?

Une bonne solution de caisse de pension est de plus en plus cruciale pour se démarquer sur le marché du travail et de la main-d'œuvre qualifiée. Nous sommes convaincus que de nouvelles solutions globales sont nécessaires pour continuer de répondre aux exigences d'un marché en constante évolution. Nous combinons nos solutions de prévoyance éprouvées avec de nouveaux services basés sur les technologies et élaborons de nouvelles offres complémentaires allant au-delà des formules traditionnelles de prévoyance et d'assurance, en particulier dans le domaine de la santé et de la motivation des collaborateurs. Depuis quelque temps, nous proposons par exemple à nos clients LPP un accès à Swibeco, une plate-forme novatrice de prestations complémentaires pour le personnel qu'ils peuvent utiliser gratuitement pour leurs collaborateurs. Les entreprises sont ainsi mieux à même de se positionner comme un employeur attrayant sur un marché du travail marqué par la pénurie de main d'œuvre.

Daniel Gussmann
Chief Investment Officer,
AXA Suisse

Durable et rentable

AXA suit depuis toujours une stratégie de placement prudente.

Pour obtenir des rendements intéressants à long terme pour sa clientèle, elle applique le principe best-in-class et respecte des critères de durabilité stricts.

«Les critères de durabilité jouent un rôle clé dans notre processus d'investissement.»

Entretien avec Daniel Gussmann

Monsieur Gussmann, l'année 2021 a battu plusieurs records: les marchés d'actions ont atteint des niveaux vertigineux, les taux d'intérêt ont subi de fortes fluctuations et la pression inflationniste s'est accrue. Comment avez-vous géré tous ces extrêmes?

Nos portefeuilles présentent une structure solide qui permet de parer aux situations difficiles. L'assurance est inscrite dans notre ADN et nous adoptons de ce fait une approche de placement soucieuse des risques et une forte diversification. Cette année encore, nous avons pu profiter de la dynamique des marchés dans presque toutes les classes d'actifs et avons de nouveau enregistré une performance très intéressante. Ce succès est notamment à mettre sur le compte de nos décisions tactiques actives en matière de placement, qui ont consisté à surpondérer à long terme des classes d'actifs intéressantes, telles que des obligations d'entreprise, des actions ou des placements privés en actions. Mais surtout, nous avons connu un boom des marchés d'actions. Leur performance a atteint en moyenne le taux exceptionnel de 25%, ce qui s'est répercuté positivement sur la performance générale et, par là même, sur le rendement des fondations et les rémunérations attribuées par ces dernières. Notre approche «Best in Class», qui vise à sélectionner soigneusement les gestionnaires d'actifs les plus appropriés dans chaque cas, nous a également permis d'identifier et d'exploiter les meilleures possibilités de rendement dans l'intérêt de nos clients.

Comment cette année record se répercute-t-elle sur votre clientèle, en particulier les fondations collectives?

Il y a un peu plus de trois ans, AXA a décidé d'abandonner les affaires d'assurance complète pour s'engager sur la voie de la semi-autonomie. Si cette décision est payante à long terme pour les caisses de prévoyance affiliées, elle se révèle bien sûr plus que pertinente dans ce genre d'années boursières exceptionnelles: en 2021, le rendement moyen des placements des différentes fondations collectives d'AXA a été de 7%.

La croissance des avoirs de caisse de pension qui nous ont été confiés s'est établie l'année dernière à 5,6 milliards de francs. Cela témoigne de notre excellente réputation sur le marché et de la confiance des clients à notre égard. Une confiance justifiée, entre autres, par le fait que nous prenons les besoins de la clientèle au sérieux et veillons à y répondre dans la mesure du possible. Les clients apprécient également qu'AXA attache une grande importance à la durabilité et intègre systématiquement ce critère dans tous ses investissements.

Comment appliquez-vous cela dans la pratique?

La gestion d'entreprise responsable et la transparence sont pour nous essentielles. La protection du climat, tout particulièrement, est un sujet que le Groupe AXA s'emploie à promouvoir à travers le monde depuis longtemps. Ainsi, l'empreinte carbone de nos propres placements a déjà été réduite de 31% sur la période 2014-2019. Le Groupe AXA

et AXA Suisse visent une nouvelle réduction de 20% d'ici à 2025. Les investissements verts seront développés au niveau du Groupe, passant de 16 milliards d'euros en 2020 à 26 milliards d'euros en 2023, et AXA Suisse y contribuera également. Les facteurs de durabilité jouent par conséquent un rôle clé dans notre processus de placement, que ce soit dans nos affaires avec les clients tiers ou pour nos propres fonds provenant d'avoirs de primes et d'assurance. Nous appliquons des critères d'exclusion stricts envers les entreprises dont l'action ne répond pas à nos objectifs de durabilité, par exemple celles actives dans la production de tabac. Plus de 720 sociétés figurent actuellement sur cette «liste d'exclusion ESG».

AXA a également commencé à se retirer des affaires avec les entreprises liées à l'industrie du charbon. Ce retrait doit être achevé en 2030 dans les pays de l'OCDE et en 2040 à l'échelle mondiale. Les immeubles ont aussi un impact majeur sur le climat. Ils comptent pour environ un quart des émissions de CO₂ en Suisse. AXA s'est donc fixé comme objectif de réduire les émissions de CO₂ de son portefeuille immobilier, avec en ligne de mire zéro émission nette à l'horizon 2050.

Afin de mesurer les progrès et les effets de sa stratégie en matière de développement durable, le Groupe AXA a lancé en 2021 l'«indice AXA pour le Progrès». En outre, AXA publie depuis 2015 un rapport annuel, «Rapport Climat du Groupe AXA», qui met en lumière sa stratégie climatique actuelle ainsi que les récentes évolutions en matière de protection du climat.



Chiffres-clés

Nombre d'assurés

Fin 2021, AXA comptait 532 376 assurés dans la prévoyance professionnelle. Ce chiffre englobe 375 610 assurés actifs, 65 022 bénéficiaires de rentes et 91 744 polices de libre passage.

Par rapport à l'année précédente, l'effectif des assurés a augmenté de 7568 personnes, soit une hausse de 1,4%. Grâce à l'évolution réjouissante des nouvelles affaires, le nombre d'assurés actifs a progressé de 15 678 (+4,4%). Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre des autres actifs, qui comprend les assurés d'un modèle semi-autonome. En revanche, le nombre de personnes en assurance complète a continué de baisser dans le sillage de la transformation, engagée en 2019, des affaires de la prévoyance professionnelle en un modèle semi-autonome.

Le nombre de polices de libre passage a diminué de 6356. En outre, le nombre de bénéficiaires de rentes a reculé de 1755, les nouvelles rentes étant supportées par les fondations collectives.

Coûts par assuré actif

Les charges d'exploitation liées aux assurés actifs ont diminué par rapport à l'année précédente, passant de 170 à 168 millions CHF. Ce recul est attribuable aux efforts systématiques déployés en matière d'efficacité et de maîtrise des coûts. La baisse des dépenses et la hausse du nombre d'assurés ont entraîné une diminution des coûts par assuré actif de 27 CHF, qui s'établissent désormais à 447 CHF.

	2021		2020	
Effectif à la fin de l'exercice	532 376		524 808	
Nombre d'assurés actifs	375 610		359 932	
Nombre de personnes en assurance complète	24 119		30 163	
Nombre d'autres assurés actifs	351 491		329 769	
Nombre de bénéficiaires de rentes	65 022		66 777	
Nombre de polices de libre passage	91 744		98 100	
Taux d'intérêt et taux de conversion	Régime obligatoire	Régime surobligatoire	Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Rémunération effective, y c. parts d'excédents	1,00 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %
Taux d'intérêt valable pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1,00 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %
Taux de conversion en rentes pour les hommes à l'âge-terme de 65 ans	6,80 %	5,00 %	6,80 %	5,00 %
Taux de conversion en rentes pour les femmes à l'âge-terme de 64 ans	6,80 %	4,88 %	6,80 %	4,88 %
Taux d'intérêt technique pour évaluer les engagements de rentes	0,55 %		0,70 %	
	Total en mio.	Par personne	Total en mio.	Par personne
Total de la prime de frais	148	279	153	291
Assurés actifs	148	395	153	425
Polices de libre passage / par police	0	0	0	0
Autres primes de frais	0	0	0	0
Total des charges d'exploitation	202	380	204	388
Charges d'exploitation hors bénéficiaires de rentes	172	447	175	474
Assurés actifs	168	447	170	474
Polices de libre passage	5	50	5	49
Charges d'exploitation pour d'autres unités de coûts	0	0	0	0
Charges d'exploitation des bénéficiaires de rentes	30	457	29	427
Bénéficiaires de rentes	30	457	29	427

Valeurs en millions CHF



Compte de résultat

Produit

Dans la prévoyance professionnelle, le produit total se compose pour l'essentiel des primes d'épargne, des primes de risque, des primes de frais et du revenu des placements de capitaux.

Les recettes ont diminué de 25% par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique par la troisième vague de la transformation de l'assurance complète en modèle semi-autonome mise en œuvre durant l'exercice écoulé. En conséquence, les primes d'épargne des fondations transformées ne sont plus comptabilisées sur le compte de résultat d'AXA. D'où la baisse des recettes de primes de 32% à 704 millions CHF. Les primes de risque et de frais ont augmenté de 1% grâce à l'évolution réjouissante des nouvelles affaires en 2021.

Dans le sillage du transfert, induit par la transformation, des valeurs patrimoniales aux institutions de prévoyance, les revenus du capital ont diminué de 17% à 519 millions CHF, malgré l'évolution positive des marchés financiers.

Charges

Les charges totales comprennent principalement les prestations d'assurance, la variation des provisions techniques, les frais d'acquisition et de gestion ainsi que l'attribution au fonds d'excédents qui profite aux assurés.

En hausse de 828 millions CHF, les prestations d'assurance se sont inscrites à 3,4 milliards CHF durant l'exercice sous revue. Cette progression est principalement liée à l'augmentation des rachats du fait du transfert des avoirs de vieillesse aux fondations, lors de la troisième vague de transformation qui, en termes de volume, a été plus importante que celle de l'année précédente. Elle a en partie été compensée par la baisse des prestations en capital individuelles ainsi que par la diminution des prestations de vieillesse sous forme de rentes ou de capitaux induite par le recul de l'effectif des bénéficiaires de rentes.

En 2021, les provisions techniques ont reculé de 2,6 milliards CHF, après avoir déjà baissé de 1,4 milliard CHF l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des avoirs

Rendement

	2021	2020
Bonifications de vieillesse	7	143
Apports individuels à la suite d'une entrée en service, d'un rachat, d'un versement EPL ou d'un divorce	5	174
Avoirs de vieillesse apportés (reprises de contrats)	22	39
Primes uniques pour rentes de vieillesse et de survivants	23	31
Primes uniques pour rentes d'invalidité et rentes d'enfant d'invalidité	56	60
Primes uniques pour polices de libre passage	0	1
Primes d'épargne	113	447
Primes de risque	443	435
Primes de coûts	148	153
Primes brutes comptabilisées	704	1 035
Rendement brut des capitaux	589	690
Produits des placements de capitaux directs	405	490
Liquidités	0	0
Obligations	150	183
Immeubles	106	131
Prêts hypothécaires	69	79
Autres placements de capitaux	81	97
Résultat sur réalisations	135	173
Solde entre plus-values et amortissements	63	101
Résultat monétaire	-9	-68
Charges d'intérêt	-5	-7
Frais de gestion de la fortune	-70	-68
Rendement net des capitaux	519	623
Autres produits	14	17
Résultat de la réassurance	3	-13
Produit	1 240	1 662

de vieillesse de 1,9 milliard CHF, essentiellement due à leur transfert aux institutions de prévoyance, et par la réduction de 521 millions CHF de la provision pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours dans le sillage de la contraction du portefeuille des bénéficiaires de rentes. La provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfants d'invalidité est restée pratiquement stable. Cette même contraction a également permis une nouvelle baisse de la provision pour les polices de libre passage (135 millions CHF) ainsi que du renforcement des provisions mathématiques des rentes et des polices de libre passage (28 millions CHF).

Les provisions pour les fluctuations de valeur et les garanties d'intérêt ont pu être alimentées à hauteur de 37 millions CHF prélevés sur le compte de l'exercice

Charges

	2021	2020
Prestations en cas de vieillesse	834	893
Prestations sous forme de rentes	760	781
Prestations en capital	74	111
Prestations en cas de décès et d'invalidité	484	469
Prestations sous forme de rentes	400	387
Prestations en capital	84	82
Prestations en capital individuelles (PLP, EPL, divorce, pLP)	124	397
Valeurs de rachat découlant de résiliations de contrats	1 957	814
Frais occasionnés par le traitement des prestations	30	29
Prestations d'assurance	3 429	2 601
Avoirs de vieillesse	-1 912	-837
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	0	-62
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	-521	-411
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	6	16
Provision mathématique des polices de libre passage	-135	-115
Provision mathématique des autres couvertures	0	0
Renforcement des provisions mathématiques des rentes et des polices de libre passage	-28	-117
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	-1	0
Provisions pour les fluctuations de valeur et les garanties d'intérêt	37	148
Provisions de renchérissement	0	0
Autres provisions techniques	-74	-25
Variation des provisions techniques	-2 627	-1 404
Attribution au fonds d'excédents	138	153
Variation des reports de primes	0	0
Frais d'acquisition et de gestion	175	178
Autres charges	14	19
Résultat de l'exercice	110	115
Charges	1 240	1 662

Valeurs en millions CHF

en cours. En léger recul, le montant attribué au fonds d'excédents en faveur des assurés est passé de 153 millions CHF à 138 millions CHF. D'une part, ce montant a diminué dans les affaires soumises à la quote-part minimum en raison de la contraction du produit des placements de capitaux et, d'autre part, du fait de la baisse des excédents dans les affaires non soumises à la quote-part minimum.

Avec 189 millions CHF, les frais d'acquisition et de gestion ainsi que les autres charges ont légèrement diminué en 2021, par rapport à leur niveau de l'année précéden-

te, malgré la croissance du portefeuille. Le résultat de l'exercice 2021 a atteint 110 millions CHF (avant impôts). Le recul de 5 millions CHF est essentiellement à mettre sur le compte d'un résultat des placements en repli en raison de la troisième vague de la transformation.

Chiffres du bilan

Explications relatives au passif du bilan

Le transfert des avoirs de vieillesse aux institutions de prévoyance effectué lors de la troisième vague de transformation et l'évolution du portefeuille des bénéficiaires de rentes sont les deux principaux facteurs expliquant la réduction de la somme du bilan de 24 milliards CHF à 21 milliards CHF.

Les avoirs de vieillesse restants proviennent de contrats d'assurance avec des fondations propres aux entreprises et des associations qui ne sont pas encore passées à la semi-autonomie. Étant donné que les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants existants ainsi que les risques de décès et d'invalidité continuent d'être assurés auprès d'AXA, les réserves correspondantes restent inscrites au bilan d'AXA. Les autres postes inscrits au passif du bilan accusent un repli essentiellement dû à la baisse des engagements vis-à-vis des preneurs d'assurance en raison de la troisième vague de la transformation.

Explications relatives à l'actif du bilan

Comme ce fut le cas lors des précédentes vagues de transformation, les placements ont été transférés lors de la

troisième vague aux institutions de prévoyance dans la mesure des changements au passif. Concrètement, nous avons sélectionné et attribué aux institutions de prévoyance des placements dont la valeur comptable correspondait au montant des avoirs de vieillesse à transférer. Pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants demeurant inscrits au bilan d'AXA, nous avons également sélectionné des placements ayant une valeur comptable équivalente aux versements de rentes. Ce faisant, nous avons veillé à ce que le rapport valeur de marché / valeur comptable soit identique dans le portefeuille restant et dans le portefeuille transféré.

En 2021, AXA Vie SA a décidé, d'un commun accord avec les membres du Conseil de fondation de la Caisse de pension pour AXA Suisse, de dissoudre un contrat de réassurance existant avec AXA Vie SA. La mise en œuvre de cette décision stratégique au 1^{er} janvier 2022 a entraîné au début de l'exercice 2022 une réduction des provisions techniques ainsi que des placements de capitaux correspondants à hauteur de 1,9 milliard CHF (réduction du bilan).

Actifs

	2021		2020	
Liquidités et dépôts à terme	158	0,76%	52	0,22%
Obligations en francs suisses	10 490	50,81%	10 335	44,27%
Obligations en monnaies étrangères	1 411	6,84%	2 036	8,72%
Immeubles	2 102	10,18%	2 637	11,30%
Hypothèques	3 790	18,36%	4 359	18,67%
Actions et participations	335	1,62%	344	1,48%
Placements alternatifs	1 175	5,69%	1 251	5,36%
Parts de fonds de placement	40	0,19%	205	0,88%
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	5	0,02%	2	0,01%
Autres placements de capitaux	1 140	5,52%	2 123	9,09%
Total des placements de capitaux	20 647	100,00%	23 344	100,00%
Engagements découlant d'instruments financiers dérivés	75		97	
Autres actifs	501		582	
Réassurance passive	49		49	
Somme du bilan	21 272		24 071	

Passifs

Avoirs de vieillesse	490	2,39%	2 401	10,38%
dont régime obligatoire	82		1 367	
dont régime subobligatoire	408		1 035	
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	15	0,07%	15	0,06%
dont régime obligatoire	6		6	
dont régime subobligatoire	9		9	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	12 648	61,70%	13 169	56,94%
dont régime obligatoire	6 325		6 581	
dont régime subobligatoire	6 323		6 588	
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	1 391	6,79%	1 385	5,99%
dont régime obligatoire	717		753	
dont régime subobligatoire	675		632	
Provision mathématique des polices de libre passage	1 193	5,82%	1 328	5,74%
Renforcement des provisions mathématiques des rentes	3 378	16,48%	3 405	14,72%
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	345	1,69%	346	1,50%
Provisions pour les garanties d'intérêt, les fluctuations de sinistres et les fluctuations de valeur	501	2,44%	464	2,01%
Autres provisions techniques	186	0,91%	261	1,13%
Provisions de renchérissement	353	1,72%	352	1,52%
Provisions techniques	20 500	100,00%	23 127	100,00%
Fonds d'excédents	226		214	
Reports de primes	0	0	0	
Parts d'excédents créditées aux assurés	0	0	0	
Autres passifs	545		730	
Somme du bilan	21 272		24 071	

Valeurs en millions CHF



Placements de capitaux

AXA gère les placements de capitaux de manière à concilier au mieux rentabilité, liquidité et sécurité. Ainsi, elle ne cesse de développer et d'améliorer sa gestion des actifs et des passifs, dont les analyses et les enseignements servent de base à la définition de la stratégie de placement. Cela permet de garantir un niveau de fonds propres capable de couvrir à tout moment, même en cas de fluctuations de cours sur les placements, l'ensemble des engagements pris.

Placements de capitaux par catégorie de placement

Conformément à la stratégie de placement, une part importante des capitaux est investie dans des lettres de gage et des emprunts d'État suisses à taux fixe ne comportant pratiquement aucun risque ainsi que dans des obligations d'entreprises.

Le poste «Autres placements de capitaux» est constitué de prêts hypothécaires, de prêts, de liquidités ainsi que de placements à court terme.

Le recul du total des placements de capitaux est dû à la transformation des fondations d'assurance complète en fondations semi-autonomes réalisée durant l'année écoulée.

Les réserves d'évaluation indiquent la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable. Elles ont diminué par rapport à l'année précédente en raison du passage à la semi-autonomie et de la réduction correspondante des placements de capitaux. Ce poste reflète également les pertes de valeur de marché des titres à taux fixe imputables à la hausse du niveau des taux d'intérêt.

Placements de capitaux

	2021		2020	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Terrains et constructions	2 102	2 919	2 637	3 492
Parts de sociétés immobilières	175	401	198	438
Parts de sociétés liées	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Actions et parts de fonds de placement	201	214	351	379
Actions propres	0	0	0	0
Titres à taux d'intérêt fixe	11 901	13 209	12 371	14 377
Hedge funds	208	239	227	252
Private equity	968	1 017	1 024	1 041
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	5	5	2	2
Autres placements de capitaux	5 088	5 088	6 533	6 533
Total des placements de capitaux	20 647	23 093	23 344	26 515
Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice		2 446		3 171
Variation des réserves d'évaluation par rapport à l'année précédente		- 725		61

Valeurs en millions CHF

	Valeur de marché	Part	Valeur de marché	Part
Valeur de marché des placements de capitaux	23 093	100,0 %	26 515	100,0 %
Placements directs de capitaux	21 795	94,4 %	25 006	94,3 %
Placements collectifs de capitaux à un ou à plusieurs niveaux	1 062	4,6 %	1 311	4,9 %
Placements de capitaux non transparents en matière de frais	237	1,0 %	199	0,7 %

Valeurs en millions CHF

Évolution du produit des placements de capitaux

Par rapport à l'année précédente, le produit des placements de capitaux brut a reculé de 15% pour s'inscrire à 589 millions CHF.

Cette baisse est due pour l'essentiel à la transformation en un modèle semi-autonome et à la diminution des gains réalisés sur les cessions. Elle a pu être compensée en partie par l'amélioration du résultat monétaire sur fond de baisse des frais de couverture.

Évolution du produit des placements de capitaux

	2021	2020
Produit des placements de capitaux direct	405	490
Autre résultat des placements de capitaux	184	200
Résultat sur réalisations	135	173
Solde entre plus-values et amortissements	63	101
Résultat monétaire	-9	-68
Charges d'intérêt	-5	-7
Produit des placements de capitaux bruts	589	690
Charges pour la gestion de la fortune	-70	-68
Produit des placements de capitaux nets	519	623
Gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-70	-68
Entretien et maintenance des immeubles*	-22	-28
Total des frais de gestion de la fortune	-92	-95

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement compensés dans le compte de résultat avec les produits des immeubles (présentation nette).

Rendement et performance

Le produit des placements de capitaux de 2021 correspond à un rendement sur valeurs comptables de 2,80% (2020: 2,94%). Il en résulte un rendement de 2,47% (2020: 2,65%), après déduction des charges pour la gestion de la fortune.

Les rendements présentés en italique dans le tableau (avant le transfert des placements) correspondent aux rendements calculés qui n'ont pas été ajustés de la réduction des valeurs patrimoniales due au transfert.

La performance sur valeurs de marché atteint -0,07% et reflète les pertes de valeur de marché des titres à taux fixe imputables à la hausse du niveau des taux d'intérêt.

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune (bruts) ont diminué de 4 millions CHF. Ce recul est dû essentiellement à la baisse des frais TER induite par des frais d'entretien et de maintenance des immeubles moins élevés ainsi qu'à une légère contraction du portefeuille. Par contre, les frais de transaction

(TTC) ont légèrement augmenté sous l'effet de la hausse du volume de transactions (notamment pour les impôts sur les gains immobiliers).

Rendement et performance

	2021		2020	
	Brut	Net	Brut	Net
Rendement total sur valeurs comptables	2,80%	2,47%	2,94%	2,65%
<i>Performance sur valeurs comptables (avant le transfert des placements)</i>	<i>2,68%</i>	<i>2,36%</i>	<i>2,90%</i>	<i>2,62%</i>
Performance sur valeurs de marché	-0,07%	-0,36%	3,12%	2,87%
<i>Performance sur valeurs de marché (avant le transfert des placements)</i>	<i>-0,55%</i>	<i>-0,83%</i>	<i>2,79%</i>	<i>2,54%</i>

Frais de gestion de la fortune

	2021	2020
Placements directs de capitaux	-52	-56
Placements de capitaux à un ou à plusieurs niveaux	-14	-17
Frais TER	-66	-72
Frais TTC	-15	-14
Frais SC	-11	-11
Frais de gestion de la fortune (bruts)	-93	-97
Frais activés	1	1
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles	22	28
Frais de gestion de la fortune (nets)	-70	-68

Valeurs en millions CHF

Frais TER: frais de gestion et d'administration (internes et externes)

Frais TTC: frais de transaction

Frais SC: frais ne pouvant être imputés aux différentes catégories de placements



Quote-part minimum

Explications

La plupart des affaires collectives sont soumises aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Celles-ci exigent que 90% au moins du produit soient utilisés en faveur des assurés, sous la forme de prestations d'assurance, de

renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. En redistribuant 90,4% de son produit total en 2021, AXA a dépassé la quote-part minimum légale.

Explication des divers processus

Une distinction est établie entre les trois processus ci-dessous:

Processus	Recettes	Charges (prestations)
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, pertes sur taux de conversion Constitution et dissolution de provisions techniques pour le risque de longévité, les garanties d'intérêt et les fluctuations de la valeur des placements de capitaux
Processus de risque	Prime de risque	<ul style="list-style-type: none"> Versements de prestations en cas de décès et d'invalidité Constitution et dissolution de provisions techniques pour des sinistres annoncés mais non encore liquidés, pour des sinistres survenus mais non encore annoncés, pour des fluctuations de sinistres ainsi que pour des adaptations et des assainissements de tarifs
Processus de frais	Prime de frais	<ul style="list-style-type: none"> Prestations d'administration et de conseil aux clients en matière de prévoyance et d'assurance

	2021		2020	
	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum
Total des composantes du produit	1 071	39	1 139	72
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	519	0	623	0
Processus de risque (primes de risque)	404	39	372	63
Processus de frais (primes de frais)	148	1	145	8
Total des charges	- 811	- 42	- 930	- 44
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	- 348	0	- 416	0
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	- 308	- 42	- 311	- 40
Processus de frais (principalement frais de gestion)	- 154	0	- 202	- 5
Résultat brut d'exploitation	260	- 2	209	28
Variation des provisions techniques dans le processus d'épargne	- 31	0	10	0
Longévité	6	0	96	0
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	0	0	62	0
Garanties d'intérêt	- 10	0	- 92	0
Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	0	0	0	0
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	- 27	0	- 56	0
Variation des provisions techniques dans le processus de risque	- 2	24	23	- 2
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	- 2	24	23	- 2
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0	0	0
Fluctuations de sinistres	0	0	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0	0	0
Total de la variation des provisions techniques	- 33	24	33	- 2
Frais pour capital risque supplémentaire	0	0	0	0
Attribution au fonds d'excédents	- 124	- 14	- 133	- 20
Résultat d'exploitation	103	8	109	5
Quote-part de distribution	90,4%	80,6%	90,4%	92,8%
Récapitulation du résultat de l'exercice				
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	103		109	
Part en % du produit total	9,6%		9,6%	
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum		8		5
Part en % du produit total		19,4%		7,2%
Résultat de l'exercice	110		115	
Part en % du produit total	10,0%		9,5%	
Fonds d'excédents	212	15	185	29

Produit et charges

Dans la prévoyance professionnelle, les diverses composantes du produit et des charges sont réparties entre les processus d'épargne, de risque et de frais, qui comprennent chacun des produits et des charges spécifiques. Bien que ces processus couvrent en principe leurs propres coûts, des financements croisés sont possibles. Avec la transformation des fondations collectives en fondations semi-autonomes, AXA a pu considérablement réduire au cours des dernières années le déséquilibre du processus d'épargne causé par les fortes pertes sur taux de conversion.

Variation des provisions techniques

Les provisions techniques permettent à AXA de se préparer aux défis futurs. Après avoir été abaissé de 0,8% à 0,7% en 2020, le taux d'intérêt technique a une nouvelle fois été réduit en 2021 et ramené à 0,55%. L'effectif des bénéficiaires de rentes ayant diminué en parallèle, les provisions mathématiques des rentes de vieillesse en cours ont augmenté de 6 millions CHF seulement. En 2021, les provisions pour les garanties d'intérêt et les fluctuations de valeur ont été étoffées de 37 millions CHF.

Répartition du produit entre les assurés et AXA

Le résultat d'exercice d'AXA dépend directement du chiffre d'affaires déterminant, lequel se compose du produit des placements de capitaux, de la prime de risque et de la prime de frais, et est limité par la quote-part de distribution (quote-part légale) à 10% au maximum.

Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, un montant total de 968 millions CHF est revenu aux assurés en 2021 sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Cela correspond à une quote-part de distribution de 90,4%. En 2021, le bénéfice d'AXA, c'est-à-dire les 9,6% restants, s'est élevé à 103 millions CHF (avant impôts).

Calcul de la quote-part minimum

	2021	2020
Processus d'épargne Produit des placements de capitaux	519	623
Processus de risque Recettes de primes dans l'assurance décès et invalidité	404	372
Processus de frais Recettes de primes au titre de l'exploitation et du service	148	145
Total des composantes du produit	1 071	1 139

Au moins 90 % des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.

	2021	2020
Utilisation pour les prestations suivantes en faveur des assurés:		
1. Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés et pertes sur taux de conversion	-348	-416
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	-308	-311
3. Gestion, exploitation et service	-154	-202
Total	-811	-930
Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés		
1. Longévité	6	96
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	0	62
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	-10	-92
4. Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	0	0
5. Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	-27	-56
6. Cas de prestations attendus pour cause d'invalidité	-2	23
Total	-33	33
Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés	-124	-133
Attribution totale aux assurés sous forme de prestations	-968	-1 030

Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10 % des composantes du produit.

	2021	2020
Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimum (brut avant impôts)	103	109

Valeurs en millions CHF

Processus de risque

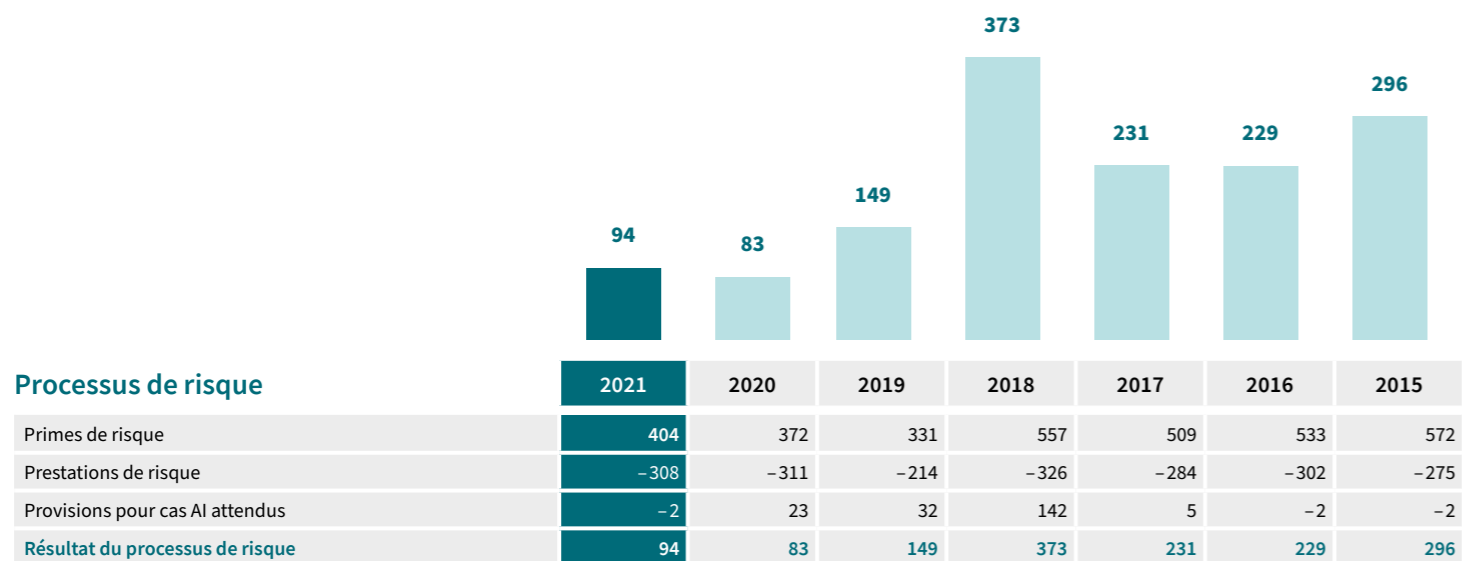
Explications

Le processus de risque comprend les recettes de primes de risque, les dépenses sous la forme de prestations en cas de décès et d'invalidité, la constitution ou la dissolution de provisions techniques ainsi que les attributions au fonds d'excédents.

En vertu de la loi, AXA peut utiliser au maximum 10% des primes de risque en tant que part au bénéfice pour financer les prestations de risque garanties; 90% au minimum sont reversés aux assurés sous la forme de prestations actuelles ou futures.

La différence entre, d'une part, les primes de risque et, d'autre part, les prestations et variations de provisions s'est élevée à 94 millions CHF en 2021, soit une hausse de 11 millions CHF par rapport à l'année précédente. Les recettes issues des primes de risque ont augmenté de 32 millions CHF, le montant des prestations versées a reculé de 3 millions CHF et les variations de provisions pour cas d'invalidité attendus ont progressé de 25 millions CHF par rapport à l'année précédente.

Le résultat du processus de risque s'est légèrement amélioré par rapport à l'année précédente, grâce notamment à la croissance.



Valeurs en millions CHF

Fonds d'excédents

Explications

Les assureurs-vie doivent offrir en tout temps une sécurité absolue. C'est pourquoi les primes sont calculées de telle manière qu'elles permettent de couvrir tous les risques à long terme. Lorsque la marche des affaires est bonne, c'est-à-dire que les rendements sont plus élevés que les charges, il en résulte un excédent, qui est attribué aux assurés.

La loi limite le prélèvement annuel du fonds d'excédents aux deux tiers de l'avoir en fonds. Toute attribution au fonds d'excédents doit être reversée aux assurés dans un délai de cinq ans. Il est ainsi possible de compenser le résultat en cas de mauvais exercice et de réaligner le fonds d'excédents les années où le résultat est positif. Cette manière de faire est conforme au principe de la durabilité et de la stabilité de la prévoyance professionnelle.

En 2021, AXA a pu attribuer une somme de 138 millions CHF au fonds d'excédents, dont 124 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum. Par rapport à l'année précédente, la somme totale allouée au fonds d'excédents a diminué de 15 millions CHF.

	2021	2020
État à la fin de l'exercice précédent	214	237
Affectation aux institutions de prévoyance (attribution des excédents)	-125	-177
Participation aux excédents pour l'année en cours (attribution des excédents)	138	153
Prélèvement pour couvrir le déficit du compte d'exploitation	0	0
Gains ou pertes de change sur les monnaies étrangères	0	0
État à la fin de l'exercice en cours	226	214
dont part liée	161	164
dont part libre	65	50

Valeurs en millions CHF

Provisions de renchérissement

Explications

Les provisions de renchérissement servent à financer les futures adaptations au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrites par la loi. Elles sont alimentées par les primes de renchérissement des assurés actifs. En général, les rentes en cours sont adaptées au renchérissement tous les deux ans. Une participation aux frais est également prélevée sur les provisions de renchérissement.

Les rentes de survivants et d'invalidité qui sont en cours depuis plus de trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation jusqu'à ce que les bénéficiaires aient atteint l'âge ordinaire de la retraite.

	2021	2020
État à la fin de l'exercice précédent	352	353
Primes de renchérissement brutes	4	4
Frais	-3	-3
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-1	-1
Dissolution au profit de renforcements conformément à l'art. 149, al. 1, let. a, OS	0	0
Dissolution au profit du fonds d'excédents	0	0
Constitution de provisions pour adaptation au renchérissement supplémentaires	0	0
État à la fin de l'exercice en cours	353	352

Valeurs en millions CHF

Charges d'exploitation et frais de gestion de la fortune

Les frais d'exploitation et de gestion, qui totalisent 202 millions CHF en 2021, comprennent tous les frais d'acquisition, de gestion et de conseil liés aux activités d'AXA dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Afin d'accroître la transparence dans le processus de frais, les frais d'acquisition sont présentés de manière détaillée, c'est-à-dire avec indication des commissions d'acquisition et des charges pour l'administration générale, subdivisées en charges de personnel et en charges de fonctionnement.

Par rapport à l'année précédente, les frais d'exploitation ont baissé de 2 millions CHF pour s'établir à 202 millions CHF. Ce recul s'explique essentiellement par une baisse des frais de gestion.

Les frais de gestion de la fortune ne font pas partie des charges d'exploitation, mais sont inclus dans le compte de résultat directement en tant que partie du rendement net des placements de capitaux. En 2021, ils se sont élevés à 93 millions CHF et ont ainsi légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Avec 22 millions CHF, les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont également inférieurs au niveau de l'année précédente.

Charges d'exploitation	2021	2020
Commissions au service externe	43	43
Commissions aux courtiers/agents	23	21
Autres frais d'acquisition	16	13
Frais d'acquisition	82	78
Frais occasionnés par le traitement des prestations	30	29
Frais de marketing et de publicité	2	2
Autres charges pour l'administration générale	91	99
Part des réassureurs aux charges d'exploitation	-3	-3
Total des charges d'exploitation net	202	204
Frais de gestion de la fortune sans entretien des immeubles	70	68
Frais activés	1	1
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles*	22	28
Frais de gestion de la fortune avec entretien des immeubles	93	97

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement imputés au rendement des immeubles dans le compte de résultat (présentation sur une base nette).

**Nous entendons proposer aux
PME suisses et à leur personnel
des solutions LPP durables et
performantes.**

AXA.ch
Téléphone 24 h / 24:
0800 809 809
Portail clients:
myAXA.ch

AXA Vie SA